



**EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
de l'AVEYRON**

Commune ARGENCES EN AUBRAC

Séance du 20 décembre 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
22	17	21
Convocation en date du 15/12/2023		

Objet :

Caution salles des fêtes

L'an deux mille vingt trois
Et le 20 décembre à 20 h 30

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le lieu habituel de ses séances, à Sainte-Geneviève-sur-Argence, se sont réunis les membres en exercice du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean VALADIER, Maire,

Présents : CARRIE Roland, CHASTANG Gérard, CONQUET Céline, DUMAS Michel, FEYBESSE Colette, GARREL Thierry, IMBERT Arnaud, LOUVRIER Paulette, MAIRINIAC Pascale, MOULIAC Philippe, RAYMOND Delphine, TERRISSE Jean-François, VABRET Murielle, VAISSIER Hugues, VALADIER Jean, VEZY Jean-Michel.

Absents / Excusés: ALEXANDRE Hélène (procuration à VABRET Murielle), BROSSARD Estelle (procuration à TERRISSE Jean-François), FABREGUES Hélène, FRANC Serge (procuration à VABRET Murielle), MAGNE Anne (procuration à VALADIER Jean), NUGON Lucile (procuration à VALADIER Jean).

Roland CARRIE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L.2121-15 du C.G.C.T.).

Vu la délibération du 29 juin 2022 portant sur la fixation des tarifs et conditions de location des salles des fêtes municipales,

Considérant que la location des salles des fêtes pour les manifestations privées reste possible,

Afin que la location se déroule dans les meilleures conditions,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal décide :

- D'accorder la location des salles des fêtes pour des manifestations privées,
- De reconduire les tarifs fixés par délibération du 29 juin 2022,
- De demander une caution de 1 000 € à la remise des clés qui servira de garantie en cas de dégradation du matériel ou du bâtiment,
- De demander une caution de 200 € à la remise des clés qui servira au nettoyage de la salle des fêtes si elle n'est pas rendue propre,
- D'établir un état des lieux préalable à toute entrée et à l'issue de l'utilisation.

**Fait et délibéré en Mairie
Les jours, mois, et an susdits**

M. le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Jean VALADIER

Roland CARRIE

**Et envoi en Préfecture, le 05 janvier 2024
Pour extrait conforme.**

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Caution salle des fêtes

.....
Date de décision: 20/12/2023

Date de réception de l'accusé 05/01/2024

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20122023_157

Identifiant unique de l'acte : 012-200055846-20231220-20122023_157-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .6 .1

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine prive

décisions en matière de tarifs

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : caution sdf.pdf (99_DE-012-200055846-20231220-20122023_157-DE-1-1_1.pdf)